DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 D'OPTION CONSOMMATEURS (OC) ET L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES AUTOMOBILISTES (APA) À L'ASSOCIATION DES DISTRIBUTEURS D'ÉNERGIE DU QUÉBEC (ADEQ)

AUDIENCE SUR LA FIXATION D'UN MONTANT EN CENTS PAR LITRE AU TITRE DES COÛTS D'EXPLOITATION QUE DOIT SUPPORTER UN DÉTAILLANT EN ESSENCE OU EN CARBURANT DIESEL

R-4141-2020

Coûts d'exploitation

1. Référence : i) Pièce C-ADEQ-0006 (Mémoire et preuve de l'ADEQ), p. 11

Préambule:

« Les coûts identifiés et évalués dans ces tableaux représentent que les coûts d'un détaillant indépendant et <u>excluent les coûts inhérents au fonctionnement d'un réseau ou</u> aux coûts d'un grossiste qui se retrouvent en amont des coûts du détaillant. (notre souligné)»

Demande:

- 1.1 Veuillez préciser et fournir des exemples des <u>coûts inhérents au fonctionnement d'un</u> <u>réseau ou aux coûts d'un grossiste qui se retrouvent en amont des coûts du détaillant</u> tel que mentionné à la référence i).
- 1.2 Veuillez fournir une approximation de la part que représentent les coûts en amont sur les coûts totaux d'opération d'une essencerie typique.
- 2. Référence : i) Pièce C-ADEQ-0006 (Mémoire et preuve de l'ADEQ), p. 14

Préambule:

« La Régie doit aussi projeter une augmentation de 6,8 % de l'inflation pour les trois prochaines années. On ne doit considérer, pour cette période, que la moitié de ces prévisions inflationnistes, soit 3,4 %. Les salaires ont donc été ajustés des projections inflationnistes de 3,4%.»

Le 19 août 2021

 N^o de dossier : R-4141-2020

Demande de renseignements nº 1 d'OC et de l'APA à l'ADEQ

Page 2 de 5

Demande:

- 2.1 Veuillez justifier pourquoi l'ADEQ ne considère que la moitié des prévisions inflationnistes de 6,8% (voir référence i)).
- 3. Référence : i) Pièce C-ADEQ-0006 (Mémoire et preuve de l'ADEQ), p. 15, Tableau 6

Demande:

- 3.1 Veuillez fournir le détail du calcul pour l'établissement des salaires Caissier par année <u>et</u> du gérant pour les 3 zones mentionnées au tableau no. 6
- 4. Référence : i) Pièce C-ADEQ-0006 (Mémoire et preuve de l'ADEQ), p. 17

Préambule :

« L'amortissement a été calculé à partir de la valeur des immobilisations de chacun des modèles de postes d'essence de type libre-service dépanneur déterminé. Ces coûts sont basés sur l'expérience des membres du comité des affaires économiques qui opèrent des postes d'essence dans les différentes zones. L'amortissement a été calculé sur une période de 15 ans à l'exception des équipements relatifs aux réservoirs où l'amortissement a été calculé sur une période de 30 ans (réservoirs, tuyauterie et travaux d'installation). (nos soulignés)»

Demande:

- 4.1 Veuillez justifier le choix des périodes d'amortissement de 15 ans et 30 ans tels que mentionnés à la référence i).
- 5. Référence : i) Pièce C-ADEQ-0006 (Mémoire et preuve de l'ADEQ), p. 17

Préambule :

« Nous attirons l'attention sur des changements réglementaires qui peuvent impliquer <u>de nouveaux coûts.</u> À titre d'exemple, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a publié un nouveau règlement sur l'intégration de contenu à faible intensité carbone dans l'essence et le carburant diesel. Cette nouvelle réglementation imposera l'ajout d'une certaine teneur en éthanol qui sera croissante dans le temps. De plus, l'essence-éthanol n'est pas encore distribuée partout au Québec. Certains réservoirs de fibres de verre n'ont pas les attestations pour contenir une haute teneur en éthanol. Au moment où le contenu en éthanol aura atteint cette teneur, les réservoirs de certaines essenceries n'auront pas encore atteint leur fin de vie utile.

Ces essenceries devront donc devancer le changement de réservoirs avec les impacts financiers que cela comporte. (notre souligné)»

Demande:

- 5.1 Veuillez indiquer si les nouveaux coûts mentionnés à la référence i) sont pris en considération dans les coûts d'exploitation proposés par l'ADEQ par zone dans le présent dossier (Tableaux no. 4 et 5 du document C-ADEQ-0006). Le cas échéant, veuillez indiquer à quel poste de coûts sont-ils attribués.
- 5.2 Si la réponse à la question 5.1 est négative, veuillez indiquer quel serait l'impact de l'inclusion de ces coûts sur le coût d'exploitation par zone proposé par l'ADEQ dans le présent dossier (Tableaux no. 4 et 5 du document C-ADEQ-0006).
- 6. Référence: i) Pièce C-ADEQ-0006 (Mémoire et preuve de l'ADEQ), p. 19

Préambule :

« L'emprunt représente 60% de l'investissement total, au taux d'intérêt de 2,5 % réclamé par une institution financière. La Régie doit aussi projeter une augmentation de 6,8 % de l'inflation pour les trois prochaines années. On ne doit considérer, pour cette période, que la moitié de ces prévisions inflationnistes, soit 3,4 %.»

Demande:

- 6.1 Veuillez indiquer quel est le niveau de corrélation observé, au cours des dernières années, entre les frais de financement des membres de l'ADEQ et l'évolution du taux d'inflation observé au Québec.
- 6.2 Veuillez justifier la demande faite à la Régie de projeter une augmentation de 50% de 6.8% de l'inflation pour les frais de financement à être considéré dans les coûts d'exploitation (Tableaux no. 4 et 5 du document C-ADEQ-0006).

7. Pièce C-ADEQ-0006 (Mémoire et preuve de l'ADEQ), p. 21

Préambule:

« L'estimation des coûts de l'électricité et du chauffage est faite à partir de l'expérience des membres du comité opérant dans les différentes zones ; elle ne touche que la portion propre aux opérations pétrolières. La Régie doit aussi projeter une augmentation de 6,8% de l'inflation pour les trois prochaines années. On ne doit considérer, pour cette période, que la moitié de ces prévisions inflationnistes, soit 3,4%.»

Tableau no. 14

	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Coûts de l'électricité et du chauffage néces- saires à l'opération pétrolière	6 500 \$	5 500 \$	4 500 \$
Coûts d'électricité et du chauffage ajustés à l'inflation projetée (3,4%)	6 721 \$	5 687 \$	4 653 \$

Demande:

- 7.1 Veuillez indiquer si les montants indiqués au tableau 14 incluent uniquement des coûts de fourniture électrique. Si la réponse est négative, veuillez ventiler les chiffres qui se trouvent au tableau 14 entre les coûts en électricité et les coûts d'autres types d'énergie nécessaires au chauffage.
- 7.2 Veuillez indiquer si l'ADEQ a considéré, dans son analyse, le fait que les tarifs d'électricité sont augmentés en fonction de la variation de l'Indice des prix à la consommation au Québec comme indiqué sur le lien web suivant : http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiques-de-presse/1659/hausse-de-1-3-des-tarifs-delectricite-le-1er-avril-2021/.
- 7.3 Si la réponse à la question 7.2 est négative, veuillez indiquer si l'ADEQ maintient sa proposition de considérer que la moitié des prévisions inflationnistes soit 3,4%. Veuillez justifier votre réponse.

Le 19 août 2021

Nº de dossier : R-4141-2020

Demande de renseignements nº 1 d'OC et de l'APA à l'ADEQ

Page 5 de 5

8. Pièce C-ADEQ-0006 (Mémoire et preuve de l'ADEQ), p. 26

Préambule:

« Bien que les nouveaux équipements protègent plus efficacement contre les fuites de produits pétroliers, le changement de réservoirs en fin de vie utile entraîne des coûts d'évaluation environne- mentale. Comme on peut le constater, les coûts augmentent dès que l'on s'éloigne des grands centres en raison des frais de déplacement alors plus important. Le comité des affaires économiques estime les coûts à 10 000 \$, 12 500 \$ et 15 000 \$, selon la zone considérée, en excluant les possibles coûts de décontamination. Ces coûts sont amortis sur 15 ans.(notre souligné)»

Demande:

- 8.1 Veuillez définir en quoi consistent les activités d'évaluation environnementale qui justifie les coûts environnementaux indiqués au tableau no. 24 de la pièce C-ADEQ-0006.
- 8.2 Veuillez justifier l'utilisation d'une période d'amortissement de 15 ans pour les coûts environnementaux.